

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 16 AVRIL, 1831. N<sup>o</sup>. 15.

## HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

“ Qui pourrait croire, dit l'évêque de Caspe, qu'au moment où il nous est permis d'approcher du trône, avec l'humble confiance d'obtenir de la bonté royale de nouvelles faveurs, sous la protection et avec l'aide de notre digne gouverneur, que l'évêque de Québec soit seul opposé à l'établissement d'une université, et cela sans avoir consulté son clergé, la noblesse, ou les plus respectables de nos citoyens ? En supposant même que la lettre fût réellement de lui, elle ne contiendrait que son opinion privée, et non celle de la province. ”

Après avoir donné à entendre qu'il y avait de la contradiction dans le commencement de la lettre de l'évêque, le coadjuteur continue : S'il faut que nous attendions que les terres soient défrichées jusqu'au pôle, et que notre jeunesse acquière l'instruction nécessaire pour une université, sans l'aide de maîtres et de professeurs, nous pourrions nous trouver un matin dans la vallée de Josaphat, et certainement à la gauche des docteurs de l'église. Si nos cultivateurs sont tels qu'il les représente, il faut qu'il les suppose descendus de ces hommes dont St. Jean dit dans son évangile : *Et deleverunt homines tenebras magis quam lucem.* Mais ce serait là précisément le mal, et un grand mal, que le digne représentant du roi veut faire disparaître. C'est dans cette vue qu'il a nommé un comité composé d'hommes de talents et de connaissances, qui ont fait les recherches les plus efficaces pour empêcher qu'un père ignorant ne transmette à son fils, avec son bien, son ignorance, de génération en génération. . . Il suffit de jeter les yeux sur les colonies anglaises pour être convaincu que les sciences y fleurissent, quoique le pays ne soit défriché qu'en partie, et qu'il n'y ait que peu d'habitans. Admettons pour un moment, qu'une population nombreuse puisse végéter dans l'ignorance, la barbarie et le fanatisme : l'Asie et l'Afrique le prouvent ;

mais y a-t-il en Canada un homme sensé qui ne s'affligeât que notre jeunesse, avec les meilleures dispositions du monde, fût ainsi négligée ? Québec, la résidence du commandant en chef de l'Amérique britannique, pourrait être le centre où se réuniraient des écoliers des différentes provinces de l'Amérique, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, &c. Dans les établissemens d'en haut, aussi bien que dans d'autres districts, il y a des villes qui, quoiqu'elles ne soient pas aussi grandes que Londres et que Paris, ne peuvent pas être appelés des villages déserts : Québec, Montréal, les Trois-Rivières, William-Henry sont plus peuplés que ne le dit le rhapsodiste. Est-ce par malice, ou par ignorance, qu'il ne fait pas mention de New-Johnson, de Lunebourg, et de plusieurs autres villes et villages considérables, tant dans le Haut-Canada qu'à la Baie des Chaleurs, qui pourraient fournir un grand nombre d'écoliers ; et ne devrait-il pas avouer qu'un grand nombre de ceux qui fréquentent ce qu'on appelle le collège en Canada, sont pris de la campagne ? Ils n'en sont pas moins respectables, et il n'y a pas à douter que le nombre n'en augmentât, s'ils trouvaient une meilleure éducation sous des maîtres plus habiles.

“ L'objection suivante est également mal fondée : “ La France a subsisté depuis le cinquième siècle jusqu'au douzième, sans une université.” \* Si tous ses monarques avaient été aussi despotiques qu'ils étaient ignorants, elle aurait subsisté telle jusqu'à cette heure. Veut-il donc nous persuader que nous, qui ne datons que de deux cents ans, nous devons rester encore mille ans dans l'ignorance ? Remarquez aussi que ce copiste n'est pas plus heureux dans sa chronologie que dans son opposition. L'université de Paris, qu'il dit être la plus ancienne, existe depuis le neuvième siècle, et s'il eût consulté d'autres auteurs que L'AVOCAT et LA MARTINIÈRE, il aurait appris qu'avant le neuvième siècle, l'Angleterre avait fondé l'université d'Oxford, par les soins du plus grand monarque qu'elle ait eu, et que les historiens appellent ALFRED le grand ; que son fidèle ami, l'abbé NEOT, en rédigea les statuts, et y fut professeur de théologie, et que le pape MARTIN, qui l'appelle *Abna Oxoniensium Universitas*, lui accorda de grandes immunités.

“ Quant aux différentes questions qu'il propose, à l'égard de la conduite ou de la direction de l'université, elles sont puériles. “ Qui en aura la direction ? ” Je demande qui a l'autorité de l'établir ? Le roi. Au roi donc en appartient le gouvernement, selon le principe; *qui dat esse, dat consequentér*

\* Nous n'avons rapporté qu'une partie de la lettre de M. Hubert, comme nous faisons présentement de celle de M. Bailly.

*modum esse.* “ Quel rang l'évêque ou son coadjuteur y aura-t-il ? ” Je réponds, le rang qui appartient au savoir et au mérite dans toute université.

“ Une union qui protégera les catholiques et les protestans. ” Il avoue qu'elle serait désirable, mais il remarque que ce sont “ des assertions vagues : ” il a des craintes. Quant à moi, je n'en ai point. Au contraire, je vois avec plaisir que les catholiques et les protestans seront également protégés par une sage et prudente administration. Il n'y aura dans les chaires de nos écoles que de sages professeurs, sur les bancs, que des écoliers studieux.

“ Des hommes sans préjugés lui paraissent un piège ; *il craint d'être attrappé.* Nul autre que lui n'aurait soupçonné qu'il y eût un piège. Des hommes sans préjugés ne peuvent être que des hommes de bonnes mœurs : les prodigues, les avarés, les débauchés, quelques livres qu'ils soient dans leurs pensées, ne seront pas du nombre des hommes appelés sans préjugés. Quant aux fanatiques, monstres plus à craindre que ceux que produisent les déserts d'Afrique, ils doivent être exclus et éloignés pour jamais. Il ne doit y avoir de propres à remplir les chaires de notre université, que des hommes dont l'éducation soit exempte de toute question étrangère et inconvenante.

“ D'où provient le découragement ? S'il s'était borné à observer qu'il était dû au défaut d'émulation, au manque d'attention aux enfans, au manque de fermeté dans les pères et mères ; mais non . . . et ne ferait-on pas taire un impertinent qui ne trouverait pas extraordinaire qu'un peuple conquis osât prescrire des lois à ceux par qui il a été conquis. † . . . Un juge en chef dont l'érudition étendue débrouille si aisément le cahos de nos lois mêlées, dont le nom est connu avec avantage dans les deux hémisphères ; un médecin habile, que la France voit avec envie appartenir à l'Angleterre ; de sages et honorables conseillers, constamment occupés à prendre soin de nos intérêts ; des juges intègres, qui avec un zèle infatigable, font le tour de nos paroisses de campagne, pour porter à la porte de la veuve et de l'orphelin la justice qu'ils n'ont pas le moyen d'aller chercher dans la capitale ; ces conservateurs de paix, l'élite de nos concitoyens, distribués dans les diverses parties de la province pour y maintenir la tranquillité publique ; tout cela ne parle-t-il pas hautement en faveur de l'opinion, que notre digne gouverneur va au-devant de tous nos besoins ; qu'il a toujours des moyens de prêts pour nous rendre heureux ; que personne n'est

† L'évêque de Capse fait ici allusion à ce que dit l'évêque de Québec de la préférence donnée, dans la distribution des places, aux gens d'outre-mer et même aux étrangers.

oublié, et que sa bienveillance est aussi impartiale qu'elle est universelle ?

“ Quels moyens sont nécessaires pour l'établissement d'écoles préparatoires ? Si le temps n'est pas arrivé pour une université, à quoi aboutiront des écoles préparatoires ? Ayons une université, et nous aurons des curés zélés, des seigneurs généreux, et des cultivateurs de bon sens, qui unis, trouveront bientôt les moyens d'établir des écoles préparatoires.”

M. Bailly ne peut croire que ce qui est dit dans l'écrit qu'il commente du collège et des biens des jésuites, soit de l'évêque de Québec ; ce sont, selon lui, des idées et des sentimens qu'on lui attribué fausement. “ Il n'est pas nécessaire, continue-t-il, de démontrer que la lettre en question ne peut pas avoir été écrite par l'évêque de Québec. Cette lettre est une preuve convainquante que nous avons besoin de bons logiciens, pour rectifier nos idées, de philologues, de grammairiens, pour nous fournir des expressions correctes, de l'énergie et le style épistolaire.

Enfin l'évêque de Capse répond directement, mais d'une manière générale, aux questions qui lui ont été proposées.” Oui, dit-il, il est grandement temps qu'il soit établi une université en Canada : différer, ce serait créer le découragement, et un découragement général. Nos meilleurs citoyens sont péniblement placés entre l'expatriation de leurs enfans, et l'ignorance et l'oisiveté. Pouvons-nous nous flatter que les écoliers qui sont prêts maintenant reviendront ensuite, s'ils voient que le plan ne s'exécute jamais ? Y a-t-il des établissemens dont les commencemens ne soient pas petits ? Qui peut nous assurer que notre gracieux souverain sera toujours aussi bien disposé envers nous, et que nous aurons toujours un aussi bon gouverneur ? Les moyens ne peuvent pas manquer ; les personnes industrieuses les produiront, les personnes clairvoyantes les trouveront. . . . Quant aux professeurs, ils ne peuvent se trouver tous dans la province, mais une bonne intelligence réciproque nous les procurera : des mœurs irréprochables, et un esprit aggrandi par le savoir et l'amour des sciences, les qualifieront, et les prépareront pour notre choix. La théologie chrétienne étant laissée à chaque communion, peu importe qui enseigne Aristote et Euclide ? les catholiques et les protestants étant également l'objet d'une constante et vigilante attention, toutes les jalousies doivent disparaître, et notre sage et libéral gouvernement a toujours montré le désir d'obtenir cette heureuse union . . . Je vous conjure, messieurs, par tout ce qu'il y a de plus sacré, comme un des plus fidèles sujets du meilleur des rois, comme tenant un rang distingué dans l'église du Canada, comme un Canadien attaché à son pays par les liens les plus étroits, de poursuivre

avec diligence cette grande et honorable entreprise, qui ne peut manquer d'ajouter au bonheur et à la satisfaction de tous les habitans de cette province, et qui unira leurs cœurs et cimentera leur union pour toujours."

Si cette lettre n'avait pas été du coadjuteur, elle aurait dû être désavouée sans délai (plus encore pour ce que nous avons supprimé que pour ce que nous avons rapporté); elle ne le fut pas, il paraît, et il fallut une entrevue, et une explication, pour la reconciliation des deux prélats. Au reste le projet ne put s'exécuter, même sur le plan rétréci tracé dans les Résolutions du comité du conseil; en conséquence de l'opposition de plusieurs personnes d'influence dans la province, et les terres de la couronne, qu'on avait eu dessein d'approprier pour cette fin, furent concédées à des particuliers.

(A Continuer.)

#### HABITUDES PHYSIQUES ET MORALES DE NAPOLEON.

La vie de Napoléon à l'armée était simple et sans éclat. Tout individu, quelque fût son grade, avait la droit de l'approcher et de lui parler de ses intérêts : il écoutait, questionnait et prononçait à l'instant même ; si c'était un refus, il était motivé et de nature à en adoucir l'amertume. On ne peut, sans admiration, voir le simple soldat quitter son rang, lorsque son régiment défilait devant l'empereur, s'approcher d'un pas gravé, mesuré, et présentant les armes, venir jusqu'auprès de lui. Napoléon prenait toujours la pétition, la lisait en entier, et faisait droit à toutes les demandes justes. Ce noble privilège qu'il avait accordé à la bravoure et au courage, donnait à chaque soldat le sentiment de sa force et de ses devoirs, en même temps qu'il servait de frein pour contenir ceux des supérieurs qui auraient été tentés d'abuser du commandement.

La simplicité des mœurs et du caractère de Napoléon était surtout remarquable dans ces jours de marche pendant lesquels le canon se reposait ; toujours à cheval au milieu de ses généraux, de ses braves aides-de-camp, des officiers de sa maison, et de cette jeune et vaillante élite de ses officiers d'ordonnance, sa gaieté, on peut même dire sa bonhomie, pénétraient dans tous les cœurs. Souvent il ordonnait de faire halte, s'assayait sous un arbre avec le prince de Neuchâtel. Les provisions de bouche étaient étalées devant lui, et chacun, depuis le page jusqu'aux grands officiers, trouvait ça et là ce qui lui était nécessaire.

Napoléon, en éloignant de ses alentours tout ce qui avait quelque couleur d'intrigue, en décidant toujours par lui-même,

avait inspiré aux personnes de sa maison, un sentiment d'affection, d'union et d'empressement réciproques. Sa frugalité était telle, que par goût il donnait la préférence aux alimens les plus simples ; aussi sa tête était toujours libre, et son travail aussi, même en sortant de table : doué par la nature d'un estomac sain et robuste, ses nuits étaient calmes, comme celles d'un homme qui n'aurait eu aucune affaire ; cette même nature l'avait favorisé d'une constitution si bien assortie à sa position, qu'une heure de sommeil réparait chez lui vingt-quatre heures de fatigue. Au milieu des circonstances les plus graves, les plus urgentes, il avait le pouvoir de prendre du sommeil à volonté, et son esprit rentrait dans le calme le plus parfait, dès que les dispositions qu'exigeaient ces mêmes circonstances étaient ordonnées.

Tous les momens de la journée étaient pour Napoléon des momens de travail, même à l'armée. S'il cessait un instant de consulter ses cartes géographiques, de méditer ses plans de bataille, et d'étudier les immenses combinaisons qu'il fallait employer pour faire mouvoir avec une précision mathématique des masses de quatre à cinq cent mille hommes, alors il s'occupait de l'administration intérieure de l'empire. Plusieurs fois dans la semaine, un auditeur au conseil d'état arrivait au quartier-général, chargé du porte-feuille de tous les ministères ; jamais ce travail n'était remis au lendemain ; dans la journée, tout était examiné, signé et expédié ; tout marchait de front. Les jours qui suivaient une action, un combat, une bataille, étaient employés à recevoir les rapports des différents corps de l'armée, à lier ensemble les faits isolés, à distribuer à chacun la part de gloire qui lui appartenait, à rédiger en un mot ces bulletins immortels, dont la concision, l'ordre et la mâle simplicité, présentent un modèle classique de l'éloquence militaire. C'est dans ces archives brillantes que sont à jamais gravés les titres de noblesse de l'armée française.

La cour de Napoléon n'avait peut-être pas d'égale en magnificence ; cependant les dépenses ne s'en élevaient qu'à une somme assez modique, tant elles étaient réglées avec ordre et économie : deux millions suffisaient à la représentation d'un monarque qui avait des rois pour courtisans.

On a beaucoup parlé des colères publiques de Napoléon ; mais elles n'étaient la plupart que feintes ou factices ; les actes de l'empereur, quelque passionnés qu'ils parussent, étaient toujours accompagnés de calcul. Quand un de ses ministres, ou quelqu'autre grand personnage avait fait une faute grave, qu'il y avait vraiment lieu à se fâcher, et qu'il devait se mettre en colère, il avait pour règle que quand il se décidait à frapper, le coup devait porter sur tout le monde. Celui qui le recevait

ne lui en voulait ni plus ni moins ; et celui qui en était le témoin allait discrètement transmettre au loin ce qu'il avait vu et entendu ; une terreur salutaire circulait de veine en veine dans le corps social, les choses en marchaient mieux ; l'empereur punissait moins, et recueillait infiniment sans avoir fait beaucoup de mal. C'est ainsi que, dans une occasion, ayant adressé une mercuriale très vive à un de ses grands officiers, celui-ci, homme d'honneur et de grande délicatesse, se crut obligé de demander une audience le lendemain, dans le dessein d'offrir sa démission. Cette audience lui fut accordée, et l'empereur l'apprenant, lui dit aussitôt : — " Mon cher, vous venez pour la conversation d'hier ; elle vous a affligé et moi aussi ; mais c'est un avertissement que j'ai voulu donner à beaucoup de monde ; s'il produit quelque bien, ce sera notre consolation à tous deux ; qu'il n'en soit plus question."

Napoléon exigeait des mœurs ; il regardait l'immoralité comme la disposition la plus funeste qui puisse se trouver dans un souverain, en ce qu'il la met aussitôt à la mode ; qu'on s'en fait honneur pour lui plaire, qu'elle fortifie tous les vices, entame toutes les vertus, infecte la société entière à l'égal de la peste : il la regardait comme le fléau d'une nation ; tandis que la morale publique lui paraissait, au contraire, l'auxiliaire et le complément des lois. La révolution, malgré ses excès, n'en avait pas moins été la vraie cause de la régénération des mœurs de la France ; et de l'administration de Napoléon datait l'ère mémorable du retour de la morale.

---

## DERNIERES NOUVELLES.

*France.*—Le 14 Février, il fut chanté un service funéraire, dans l'église de St. Germain l'Auxerrois, pour le duc de Berry. Toutes les notabilités carlistes étaient réunies dans cet ancien sanctuaire ; on y fit une collecte pour les blessés de l'ex-garde-royale, et l'on y porta en procession le buste du duc de Bordeaux. En conséquence, la multitude assemblée au-dehors se précipita en foule dans l'église, et mit en fuite toute l'assemblée. Le peuple enfonça ensuite les portes du presbytère, et ce ne fut qu'avec difficulté que la garde nationale l'empêcha de jeter plusieurs prêtres dans la Seine. La multitude assemblée autour de l'église fut immense durant toute l'après-midi. Bientôt la belle croix dorée et fleur-de-lysée qui couronne le clocher excita un cri général : la garde nationale se joignit au peuple pour en demander la destruction : on fit venir des ouvriers, et à la lueur des flambeaux, la croix fut abbattue et tom-

la avec un bruit effroyable, aux grands applaudissemens de la multitude, et au chant de la Marseillaise. La nuit fut assez tranquille ; mais les rues étaient remplies de groupes de peuple d'où partaient les cris : " A bas les prêtres ! "

Le lendemain matin, il y eut une nouvelle scène qu'il est impossible de décrire. La multitude parvint à se rendre maîtresse de l'église, et il n'y resta pas un autel, pas une chaise, pas une vitre, pas même une parcelle de bois. Tous les ornemens d'or et d'argent furent portés en pompe au Louvre et quelques uns jetés sur les tombes des victimes pour lesquelles le curé avait jugé à propos de faire cette cérémonie. Personne ne périt pourtant dans ce tumulte : la garde nationale empêcha qu'aucun prêtre ne fût maltraité.

Le même jour, l'église de St. Paul fut attaquée, et tous les objets ornés de fleurs-de-lis furent détruits. Ceux qui étaient de bois furent sortis et brûlés devant l'église. Le soir, la croix fut abattue aux cris d'applaudissement de la multitude. A l'église de Notre-Dame, un officier de la garde nationale qui tenta d'empêcher la populace d'abattre la croix, fut fort maltraité. — Le pavillon tricolore fut arboré par le peuple sur les églises de St. Sulpice, de St. Etienne du Mont, de St. Gervais et de St. Laurent. L'église de St. Germain l'Auxerrois a été métamorphosée en "mairie du quatrième arrondissement." Le soir, la façade fut illuminée d'une manière brillante, et le buste de Louis Philippe fut placé sur la plateforme, où il fut inauguré au milieu des cris d'applaudissement du peuple, et entouré de pavillons tricolores.

Le 16, la fureur populaire se dirigea contre l'archevêque de Paris. Une multitude considérable se rendit à Conflans, où il réside. Mais grâce à l'intervention de la garde nationale de Charanton et de Berey, le projet de brûler la maison, qui paraît avoir été formé, ne fut pas exécuté. Il n'y eut de détruit que les meubles et les tableaux.

Vers 7 heures il se forma un grand rassemblement devant l'église de Ste. Marguerite, et la populace demanda à grands cris qu'elle fut abattue, et qu'une pierre qui avait à ses angles des fleurs-de-lis fut mise en pièces. M. Jacquemin, commissaire de police, donna des ordres à cet effet, et la croix et la pierre disparurent. Peu après, on apprit que le séminaire de Picpus avait été attaqué, et livré au pillage. Le même commissaire de police s'y rendit avec un détachement de la garde nationale, et réussit à disperser le rassemblement. Ceux sur qui on trouva des effets furent conduits à la préfecture de police.

Le *Moniteur* du 16 contient une ordonnance qui déclare qu'à l'avenir le sceau de l'état représentera un livre ouvert avec les mots "Charte de 1830," surmonté d'une couronne avec un sceptre.

tre et une main de justice croisés, avec des pavillons tricolores derrière l'écu; et l'annonce suivante fut publiée le 17.

“ Le roi, en conservant les fleurs-de-lis sur le sceau de l'état, ne les regardait que comme un emblème qui a été celui de la France pendant plusieurs siècles, et qui rappelait des faits honorables à ses ancêtres et glorieux pour la nation. Mais des tentatives coupables en ayant fait un signe de ralliement pour les ennemis de la nouvelle dynastie et de nos institutions, et comme l'opinion publique ne voit dans ces emblèmes que des souvenirs récents odieux, le roi a mis de côté toute autre considération, et émané une ordonnance pour le changement du sceau de l'état. En même temps sa majesté a donné l'ordre d'ôter les fleurs-de-lis partout où on le peut faire sans désfigurer les monuments publics, et sans renouveler les mutilations occasionnées par la destruction en 1814, des emblèmes de la république et du règne de Napoléon. Déjà les bas-reliefs qui ont été ôtés de l'arc de triomphe sur la place du Carousel, lors de la restauration, vont être remplacés par ordre du roi.”

La proclamation suivante du ministre de l'intérieur a été publiée le 17 :

“ Habitans de Paris.—Un sentiment d'indignation qui a malheureusement une cause trop réelle, a produit des désordres affligeants. Oubliant la justice du roi, quelques citoyens ont pris sur eux d'exécuter la justice. Ils n'ont fait par là que donner des armes à nos plus cruels ennemis. Ce n'est pas ainsi que les conquêtes de Juillet devraient être défendues. Le respect pour la loi et l'amour de l'ordre sont les vrais ramparts de la liberté. Les principaux auteurs de la cérémonie factieuse qui a eu lieu à St. Germain l'Auxerrois sont entre les mains de la justice : il est du devoir de nous tous d'attendre la sentence qu'elle prononcera. A présent aucun nouveau désordre ne peut trouver d'excuse. Braves compatriotes, éloignez vous de ces groupes de factieux qui tenteraient de se former à différents points. Il est temps que des agitations constamment renouvelées cessent, et que l'énergie de la nation en armes, si dignement représentée par l'admirable garde nationale de Paris, livre à la justice ceux qui tenteraient d'ébranler le trône populaire de Louis Philippe.”

La lettre suivante a été envoyée par le ministre de l'intérieur à l'état-major de la garde nationale.

“ Un avis, qui mérite créance, et qui me parvient d'heure en heure, m'apprend qu'un certain nombre de jeunes gens se proposent d'essayer ce matin d'assembler en armes le multitude des faubourgs, dans les jardins du Luxembourg, et de tâcher de proclamer une république.”

L'ordre du jour suivant a été adressé aux troupes de la première division militaire, par le lieutenant général Pajol.

“Soldats :—Ne prêtez pas l'oreille aux insinuations perfides des ennemis du roi et de la liberté. Philippe premier saura la défendre, aussi bien que la couronne qu'il a reçue de la nation.— Les tentatives criminelles des partisans de l'absolutisme et de Charles X. seront frustrées par votre fermeté. Vous serez fidèles au serment que le peuple français a prêté, et le roi gardera le sien. Les ennemis de notre glorieuse révolution de Juillet sont autant les ennemis du roi que les nôtres ; et il se mettrait à votre tête pour les détruire, si de tels adversaires pouvaient se résoudre à combattre.”

Le 17 au matin, le roi, accompagné de ses fils, du maréchal Gérard, du général Pajol, et de plusieurs officiers généraux, se rendit sur la place du Carrousel, pour passer en revue douze bataillons de la garde nationale de Paris, deux détachemens de troupes de ligne et plusieurs détachemens de cavalerie de la garde nationale et de la garnison. Il adressa aux troupes le discours suivant :

“ Mes chers camarades : Toujours fidèle à la France, toujours dévoué à ma patrie, c'est pour elle, c'est pour son intérêt seul que j'ai accepté le trône, auquel j'ai été appelé par la voix du peuple. Je garderai fidèlement ce dépôt honorable, pour le défendre contre tous nos ennemis quels qu'ils soient ; pour maintenir nos institutions, nos lois, nos libertés ; pour soutenir la nationalité que mon cœur français à tant souffert de voir si souvent oubliée ces dernières années. Je la défendrai, quels que puissent être ceux qui oseront insulter nos glorieuses couleurs nationales, en tentant de leur opposer ouvertement le pavillon blanc, ou en faisant dans les ténèbres des tentatives obscures pour l'arborer de nouveau, comme celle qui vient d'exciter la juste indignation du public.

“ Ceux qui se sont rendus dignes de châtement ont été mis entre les mains de la justice, et ils seront punis suivant la rigueur de la loi. Mais quand cesse cette indignation, dont la manifestation, par des désordres et une honteuse dévastation, a donné hier un si triste exemple à la France et à l'Europe, n'oubliez pas que ni la liberté ni le gouvernement ne sont possibles, quand l'ordre public n'est pas constamment maintenu.

“ Mettons fin à ces agitations ; privons nos ennemis de tous les prétextes dont ils osent se couvrir, afin de parvenir à leur but, au détriment de la France et de notre cause nationale.

“ C'est à la garde nationale à me seconder dans cette entreprise patriotique ; c'est à elle que je me confie entièrement.”

Les individus suivans ont été arrêtés : le baron de Vitrolles, ex-pair de France ; le vicomte Félix de Cenny, ex-député ; M. Hinaut, ex-chef de la police centrale de Paris ; et son fils ; MM. E. Gombaud et M. Galleton, ex-commissaires de police ; M. Au-

guet, capitaine réformé, ex-adjudant de Paris; M. Devallennes, officier réformé; M. Durouchoux, marchand de vin; M. Liautard; M. Valerius; M. Robelet, curé de St. Germain l'Auxerrois. Des mandats d'arrestation sont sortis contre l'archevêque de Paris, M. Ferdinand de Berthier, et divers autres individus. On a trouvé chez le vicomte de Conny un plan ébauché d'une association royaliste entre la vendée et le sud.

Le curé de St Germain a déjà subi plusieurs interrogatoires. Il tâche de s'excuser, en alléguant que des personnes marquantes le vinrent trouver pour lui persuader de célébrer le service en l'honneur du duc de Berry; qu'il leur déclara qu'il ne pouvait se rendre à leur désir avant d'avoir reçu des ordres de ses supérieurs; et que le même jour ces ordres lui furent donnés par l'archevêque de Paris.

Un journal de Paris du 19 dit: "On a oté les crucifix de tous les appartemens du palais de justice: les fleurs-de-lis ont été otées des barrières de fer, et probablement aussi de tout l'intérieur de l'édifice.

Paris, 20 Février.—Le jeune ministre de l'intérieur (M. de Montalivet) a donné sa démission. Quel sera son successeur? Le *Journal des Débats*, quoique de la politique du centre gauche dit: "Essayons l'extrême gauche: elle dit qu'elle entend le peuple, et qu'elle peut conduire notre révolution à une heureuse issue. Essayons un ministère de l'extrême gauche."

On lit ce qui suit dans *L'Opinion* de Bordeaux: "Deux jeunes gens ont invité hier à la révolte les journaliers employés au jardin public, en leur reprochant de travailler pour vingt sous par jour. Le fils d'un magistrat assermenté s'est présenté l'autre jour dans une boutique, ayant à son chapeau une cocarde blanche. 'Pourquoi portez-vous une cocarde blanche, lui dit quelqu'un? J'ai de quoi la défendre, répondit l'autre, en tirant un poignard de sa poche.' Les carlistes de notre ville ont adopté plusieurs signes de ralliement."

Belgique.—Le 17 à midi, la députation du congrès national de la Belgique se rendit au Palais Royal. Deux des aides-de-camp de sa majesté la reçurent au haut du grand escalier, pour la conduire dans le premier salon, où elle fut reçue par le ministre des affaires étrangères, et conduite dans la chambre de présentation. Sa majesté la reçut assis sur son trône, ayant à sa droite le duc d'Orléans, et à sa gauche le duc de Nemours. Sa majesté la reine était présente ainsi que les autres princes et les princesses. Les ministres et les aides-de-camp du roi entouraient le trône. Le président du congrès fit le discours suivant:

“ Sire, — L'organe légal du peuple belge, le congrès souverain, dans sa séance du 3 Février, a élu et proclamé roi son altesse royale Louis Charles Philippe d'Orléans, duc de Nemours, second fils de votre majesté, et nous a confié la mission d'offrir la couronne à son altesse royale, en la personne de votre majesté, comme son tuteur et son roi.

“ Cette élection qui a été accueillie par les acclamations d'un peuple libre, est un hommage rendu à la royauté populaire de France et à la vertu de votre famille : elle cimentera la union naturelle des deux nations sans les confondre : elle réconcilie leurs vœux et leurs intérêts naturels avec les intérêts et la paix de l'Europe ; et en donnant à l'indépendance de la Belgique un nouveau soutien, celui de l'honneur français, elle assure aux autres états un nouvel élément de force et de tranquillité.

“ Le pacte constitutionnel sur lequel s'appuie la couronne de la Belgique est achevé. La nation dont l'indépendance est reconnue attend avec impatience le souverain de son choix, et les avantages de la constitution qu'il jurera d'observer. La réponse de votre majesté remplira notre attente bien fondée et nos justes espérances. Votre avènement a prouvé que vous connaissez toute la puissance d'un vœu vraiment national, et la sympathie de la France nous est un gage de son prompt assentiment aux suffrages de la Belgique.

Nous remettons en vos mains, Sire, le décret officiel de l'élection de son altesse royale le duc de Nemours, et une copie de la constitution décrétée par le congrès.

Le président lut alors l'acte du congrès dans les termes suivants : —

Au nom de la Nation Belge, le Congrès National Décrète :

*Art. 1.* — Son altesse royale, Louis Charles Philippe d'Orléans, Duc de Nemours, est proclamé Roi des Belges, à la condition d'accepter la constitution telle qu'elle sera décrétée par le congrès national.

*Art. 2.* — Il ne prendra possession du trône, qu'après avoir prêté solennellement, en présence du congrès, le serment suivant : “ Je jure d'observer la constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.”

Les secrétaires, membres du congrès, le vicomte VILAIN XIV, LEITBZ, H. DE BROUCKERZ, NOTKOMB ; le président du congrès, E. SERRET CHOKIER.

Le roi a répondu à la députation :

“ Messieurs : — Le vœu que vous êtes chargés de mettre devant moi, au nom du peuple belge, en me présentant l'acte de l'élection que le congrès national vient de faire de mon second fils, le duc de Nemours, pour roi des Belges, me remplit

de sentimens que je vous prie d'exprimer à votre généreuse nation. Je suis profondément affecté de ce que mon constant dévouement à mon pays vous a inspiré ce vœu. Je serai toujours fier qu'un de mes fils ait été l'objet de votre choix.

“ Si je n'écoutais que l'inclination de mon désir sincère de me rendre au vœu d'un peuple dont la paix et la prospérité sont également chères et importantes à la France, j'y acquiescerais volontiers. Mais quel que soit mon regret, quelle que soit l'affliction que j'éprouve en vous refusant mon fils, la rigueur des devoirs que j'ai à remplir m'impose cette pénible obligation ; et je dois déclarer que je n'accepte pas pour lui la couronne que vous êtes chargés de lui offrir.

“ Mon premier devoir est de consulter avant tout l'intérêt de la France, et conséquemment de ne pas mettre en danger cette paix que j'espère préserver pour son bonheur, pour celui de la Belgique, et pour celui de tous les états de l'Europe, auquel elle est si précieuse et si nécessaire. Exempt moi-même de toute ambition, mes vœux personnels s'accordent avec mes devoirs. Ce ne sera jamais la soif des conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la tête de mon fils qui me portera à exposer mon pays au renouvellement des maux que la guerre traîne à sa suite, et que les avantages qui en pourraient provenir d'ailleurs, quelque grands qu'ils fussent, ne peuvent compenser. Les exemples de Louis XIV et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'ériger des trônes pour mes fils, et pour me faire préférer le bonheur d'avoir maintenu la paix à toute la splendeur des victoires, qu'en cas de guerre, la valeur française ne manquerait pas d'assurer de nouveau à notre glorieux étendard.

“ Puisse la Belgique être libre et heureuse ! Qu'elle n'oublie jamais que c'est à l'accord de la France avec d'autres grandes puissances de l'Europe qu'elle doit la prompte reconnaissance de son indépendance nationale, et qu'elle compte toujours avec confiance sur mon appui pour la préserver de toute attaque extérieure et de toute intervention étrangère ; mais que la Belgique de son côté se mette en garde contre le fléau des agitations intérieures, et qu'elle s'en préserve par l'organisation d'un gouvernement constitutionnel qui puisse maintenir la bonne intelligence avec ses voisins, et protéger les droits de tous en assurant l'exécution fidèle et impartiale des lois. Puisse le souverain que vous choisirez consolider la sécurité intérieure, et puisse le choix que vous en ferez être en même temps pour toutes les puissances un gage de la continuation de la paix et de la tranquillité générale. Puisse-t-il sentir pleinement tous les devoirs qu'il aura à remplir, et puisse-t-il ne jamais oublier que la liberté publique sera le meilleur fondement de son trône.

comme le respect pour vos lois, le maintien de vos institutions, et la fidélité à observer ses engagements seront le meilleur moyen de la mettre à l'abri de toute attaque, et de vous préserver du danger de nouvelles convulsions.

“ Dites à vos compatriotes que tels sont les vœux que je forme pour eux, et qu'ils peuvent compter sur l'entière affection que je leur porte. Ils me trouveront toujours prêts à la leur manifester, et à maintenir avec eux les relations d'amitié et de bon voisinage si nécessaires à la prospérité des deux états.”

Les journaux de Bruxelles disent que la France et les autres puissances désirent que les Belges choisissent pour roi le frère du roi de Naples, né en 1811, lequel épouserait la princesse Marie, fille du roi des Français. A ces conditions, ils auraient toute la Belgique, y compris le Limbourg, le Luxembourg et la rive gauche de l'Escaut.

Des lettres particulières de Bruxelles mentionnent qu'à la place du gouvernement provisoire, il sera choisi, dans le cours de la semaine, un lieutenant-général *ad interim*, et qu'on croit que le choix des députés tombera sur M. Surlet de Crokier, le président populaire du congrès.

*Pologne.*—Les nouvelles de Pologne n'offrent encore rien de décisif. Diebitsch, il est vrai, a passé les frontières polonaises sur trois points, avec une armée de 100 à 120,000 hommes — Les Polonais n'ont que la moitié de ce nombre de vétérans à leur opposer ; mais ces troupes sont soutenues par une population remplie d'enthousiasme, du moins si l'on peut s'en rapporter aux journaux de Hambourg du 15 février. Il paraît qu'il y a eu un engagement de peu de conséquence, près de Novogorod ; mais les Polonais se proposent de livrer une bataille décisive près de Varsovie ! (Qu'est donc devenu le cri : “ En Lithuanie ! ”) Ils pensent que le dégel sera en leur faveur, en ce qu'il empêchera la marche du matériel des Russes. L'esprit de la Pologne prussienne s'est déjà manifesté d'une manière décidée en faveur de la cause polonaise.

*Italie.*—Les nouvelles de l'insurrection de Modène, et d'une révolution dans les états du duc sont confirmées. Il paraît que les troupes du duc avaient combattu d'abord avec quelque avantage, dans la capitale, contre les citoyens, mais qu'elles furent ensuite défaites, et se retirèrent avec leur souverain sur le territoire Lombard-venitien. Une insurrection qui avait eu lieu en même temps à Bologne, avait hâté, dit-on, la fuite du duc de Modène.

Des lettres de Turin disaient que les gouvernemens provisoires de Modène et de Bologne étaient organisés, et se com-

posaient des personnes les plus notables du pays. Des lettres de Bologne du 8 Février ajoutaient que la Romagne, le Ferrarois et la Marche d'Ancone avaient suivi l'exemple de cette ville. On y avait, disait-on, brisé les armes du pape, et rétabli le lion et la bannière tricolore. Le gouvernement provisoire de Modène se composait d'un dictateur, d'un secrétaire et de trois consuls.

*Paris, 21 Février.*—Un exprès, qui est parti de Bastia le 12; et qui est arrivé à Toulon le 13, a apporté la nouvelle que le royaume de Naples, toute la Romagne, les duchés de Lucques et de Piombino, le duché de Modène, et presque toute la Toscane étaient en état d'insurrection, et que les trois couleurs italiennes étaient arborées par tout sans opposition.— On dit aussi qu'il est arrivé hier un courrier extraordinaire à Marseille, apportant la nouvelle qu'il y avait eu à Gènes une insurrection, dans laquelle les troupes s'étaient rangées du côté du peuple. Il s'établissait partout des gouvernemens provisoires.

Des lettres de Milan du 10, disent que malgré ces changemens, les routes de la basse Italie étaient ouvertes et sûres. Il paraissait y avoir une espèce de fédération entre les gouvernemens provisoires qui s'organisaient. On disait, mais prématurément sans doute, que le duché de Parme et Plaisance avait suivi l'exemple des autres états d'Italie. On parlait aussi d'un débarquement de réfugiés Italiens à Ostie.

Dans ces circonstances graves, en supposant qu'il n'y ait pas beaucoup d'exagération dans les nouvelles d'Italie, les Romains resteront-ils spectateurs tranquilles des événemens, ou seront-ils entraînés dans le mouvement général qui se fait autour d'eux? La probabilité est qu'ils se laisseront entraîner; et c'est tout ce dont ils sont capables, s'il faut s'en rapporter à la lettre suivante, écrite avant l'élection du nouveau pape.

“Tout à Rome est tranquille. Le noble peuple romain paraît s'apercevoir si peu du joug onéreux qu'il porte, que la plus grande plainte des habitans est, que les cardinaux sont si lents à élire un pape, qu'ils courent le risque d'être privés de leur carnaval. Je me sens peu de sympathie pour de tels gens. Ils ne sont pas dignes d'être libres. Le meilleur changement pour eux est un changement de maîtres.”

On disait qu'il régnait aussi des troubles dans la Suisse italienne (canton du Tésin), et qu'une partie du Tyrol était en état d'insurrection.

*Parlement Britannique.*—Le 14 février, en réponse à une question de marquis de Chandos, Mr. Stanley dit qu'il n'y avait eu aucune espèce de compromis avec Mr. O'Connell ou ses co-accusés. Le gouvernement irlandais sentait qu'il était in-

compatible avec sa dignité de reculer d'un pouce. Mr. O'Connell pouvait agir comme il l'entendrait, mais les officiers en loi d'Irlande étaient déterminés à suivre les procédés contre lui et ses co-accusés, suivant toute la rigueur de la loi. (*Grands applaudissemens de tous les cotés de la chambre.*)

Le 18, avant que la chambre entamât le sujet des finances, Mr. O'Gorman Mahon fit une attaque furieuse contre les ministres, à l'occasion d'une émeute qu'il y avait eu à Mayo, et où un homme avait été tué. Il dit qu'un magistrat de Mayo avait appelé un prêtre catholique, "un rebelle sanguinaire." Le gouvernement, suivant Mr. O'Gorman, avait publié une déclaration "sanguinaire"; l'acte, en vertu duquel Mr. O'Connell était poursuivi, était un acte "sanguinaire"; et les ministres étaient coupables de s'être servis d'expressions "sanguinaires". Il termina son discours en déclarant que si les ministres emprisonnaient Mr. O'Connell, il serait regardé comme un martyr par ses compatriotes; que la table de la chambre des communes s'affaisserait sous le poids des pétitions pour son élargissement, que 7,000,000 de cœurs insisteraient à aller en prison avec lui; mais qu'il était à espérer que le gouvernement se radoucirait, à l'égard de Mr. O'Connell, en considération de ce qu'il était père de famille.

Le même jour, lord Howick proposa des résolutions au sujet des affaires de finances, &c. du Canada. Il devait proposer à la chambre un *bill* fondé sur ces résolutions, et de nature à faire disparaître toutes les difficultés, et à mettre sa majesté en état d'accéder aux demandes de l'assemblée provinciale relativement à l'appropriation du revenu.—(Quant aux finances, c'est à peu près l'arrangement contenu dans les messages du gouverneur à la chambre d'assemblée, excepté qu'il est parlé de sept ans, au lieu de la vie du roi, pour la durée de la liste civile.) On avait dessein de faire en sorte que la législature coloniale possédât le pouvoir de faire des changements dans les actes du parlement impérial concernant la tenure des terres, et l'on devait proposer que les juges tinssent leurs charges durant bonne conduite, et qu'aucun d'eux, excepté le juge en chef, ne siégeât dans les conseils.

R. CHRISTIE, Ecr. a été réélu pour le comté de Gaspé.

*Marié*:—A Québec, lundi dernier H. Pemberton, écuyer, à Dlle Sophie, quatrième fille de feu P. E. DESBARATS, écuyer.

*Décédés*:—A St. Hyacinthe, le 29 Mars dernier, à l'âge de 41 ans, Dame Esther BOURDAGES, épouse de E. C. DESPRÉS, écuyer;

A St. Eustache, le 27, MARIE ANTOINETTE, enfant d'E. A. LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE, écuyer, âgée de 4 ans et 4 mois;

A St. Mathias, le 2 du présent mois, à l'âge de 36 ans, Dame Monique GAREAU, épouse d'Eustache SOUPRAS, écuyer.

EDUCATION PUBLIÉE, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et  
à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de Poésies  
Canadiennes, ayant pour titre :

ÉPIQUES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II,  
contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est nobis in rebus*.—Épître II, *Decipitur specie recti*.—  
Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—  
Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—  
Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson sur l'air : *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les  
Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le  
Jour de l'An.—Les Souhais.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux  
Souhais.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—  
Le Beau Sexe (Sur l'air, *Aussitôt que la lumière ; Que j'aime à voir les  
hirondelles, &c.*)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Cana-  
dien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Épigrammes.—Épi-  
taphie générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

TAPIS DE TOILE PEINTE.

L. E. Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Curés et le public en  
général, qu'il continue à manufacturer, au plus court avis, et à ven-  
dre des TAPIS DE PIED DE TOILE PEINTE, pour les chœurs d'église,  
les salons, &c., à son atelier, rue du St. Sacrement, Montréal.

Octobre, 1827.

J. B. CHALIFOUX.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien  
donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont  
priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

*A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.*

L. E. Soussigné a vendre, L'ARITHMÉTIQUE, proprement et solide-  
ment reliée et dem. rel. Aussi, la GÉOGRAPHIE EN MINIATURE, le  
VOYAGE DE FRANCHE, &c. &c. M. BIBAUD.

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemens  
ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie

L. E. Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la  
Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, l'Ar-  
ithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue Viger, près du Marché-  
Neuf. M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, l'AMPHIÈTE,  
REQUÊTES, AVERTISSEMENS, &c.

UNE personne d'un Age mûr, et qui a acquis de l'expérience dans les  
affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Com-  
mis, ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur.  
Montréal, 24 Septembre 1830.